Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111117-2011-B421-DE
Date de signature : -
Date de réception : 23/11/2011

Acte rendu exécutoire par application des formalités de télé-transmission au Contrôle de Légalité

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B421

OBJET : Développement économique et Emploi - ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil - Cession du lot M cadastré AY1152, AY1159 et AY1162

Le 17 novembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues, donne pouvoir à BARRET Guy - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à FILIPPI Claude - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :
LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Prospective et Aménagement
Direction des Opérations d'Aménagement
SB

06_1_01

BUREAU DU 17 NOVEMBRE 2011

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement économique et emploi – Zones d'Activités

Objet : ZAC du Carreau de la mine à Meyreuil – Cession du lot M cadastré AY1152, AY1159 et AY1162
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la commercialisation de la ZAC communautaire du Carreau de la mine à Meyreuil, il convient de délibérer pour la cession du lot M cadastré AY1152, AY1159 et AY1162 représentant 3562 m² pour un montant de 213 720 € HT à la SCI CHRYSELEPHANTIN.

Exposé des motifs :

Le Comité d'Agrément de la ZAC du 10 juin dernier a donné un avis favorable à l'implantation d'une agence délocalisée au sud de la France du groupe Alliance BTP.

Le groupe Alliance BTP est spécialisé dans les travaux de réparations après sinistres (incendies, explosions, catastrophes naturelles, dégâts des eaux...) et dans les réparations de fondations (injections de résines sous dallage, reprise en sous œuvre, réparations des structures en béton armé...). Il est actuellement situé à Paris et représenté par trois agences à Toulouse, Nîmes et Meyreuil (Chemin de Pontet).

L'agence de Meyreuil est aujourd'hui dans un espace de travail beaucoup trop étroit, l'espace d'entrepôt est aussi trop restreint.

Ainsi, la réservation d'un lot au groupe Alliance BTP a été validée par le Bureau du 21 juillet 2011. En vue de cette acquisition, le groupe a constitué la SCI CHRYSELEPHANTIN.

Il est aujourd'hui proposé de céder à la SCI CHRYSELEPHANTIN le lot M au prix de 213 720 € HT, soit 60 € HT /m² de terrain. L'avis de France Domaine indique que la valeur vénale de ce bien est de l'ordre de 215 000 € HT, avec une marge de négociation de 10%.

Le Cahier des Charges de Cession de Terrain de la ZAC qui impose les règles de cession, de construction et de gestion du lot sera annexé à l'acte de vente.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5,
VU la délibération n° 2006_A350 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2006 créant la ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil,
VU la délibération n° 2007_A452 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2007 approuvant le programme des équipements publics et le dossier de réalisation de la ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil,
VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009, délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de procéder aux acquisitions et cessions foncières, ainsi qu'à toutes les opérations nécessaires à la réalisation de zones d'activités intercommunale dès lors que les crédits sont prévus au budget,
VU la délibération n°2011_B302 du Bureau Communautaire du 21 juillet 2011, approuvant la réservation du lot M au groupe Alliance BTP,
VU l'avis n°2011-060V0562 du 7 mars 2011 rendu par France Domaine,
VU l'avis de la Commission du Développement Economique et de l'Emploi du 25 octobre 2011.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la cession du lot M cadastré AY1152, AY1159 et AY1162 d'une superficie de 3562 m² pour un montant de 213 720 € HT, soit 248 671,37 € TTC à la SCI CHRYSELEPHANTIN ou à toute personne physique ou morale que cette dernière se réserve de désigner ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le compromis de vente et les actes authentiques à intervenir ainsi que tous les documents se rapportant à cette transaction.

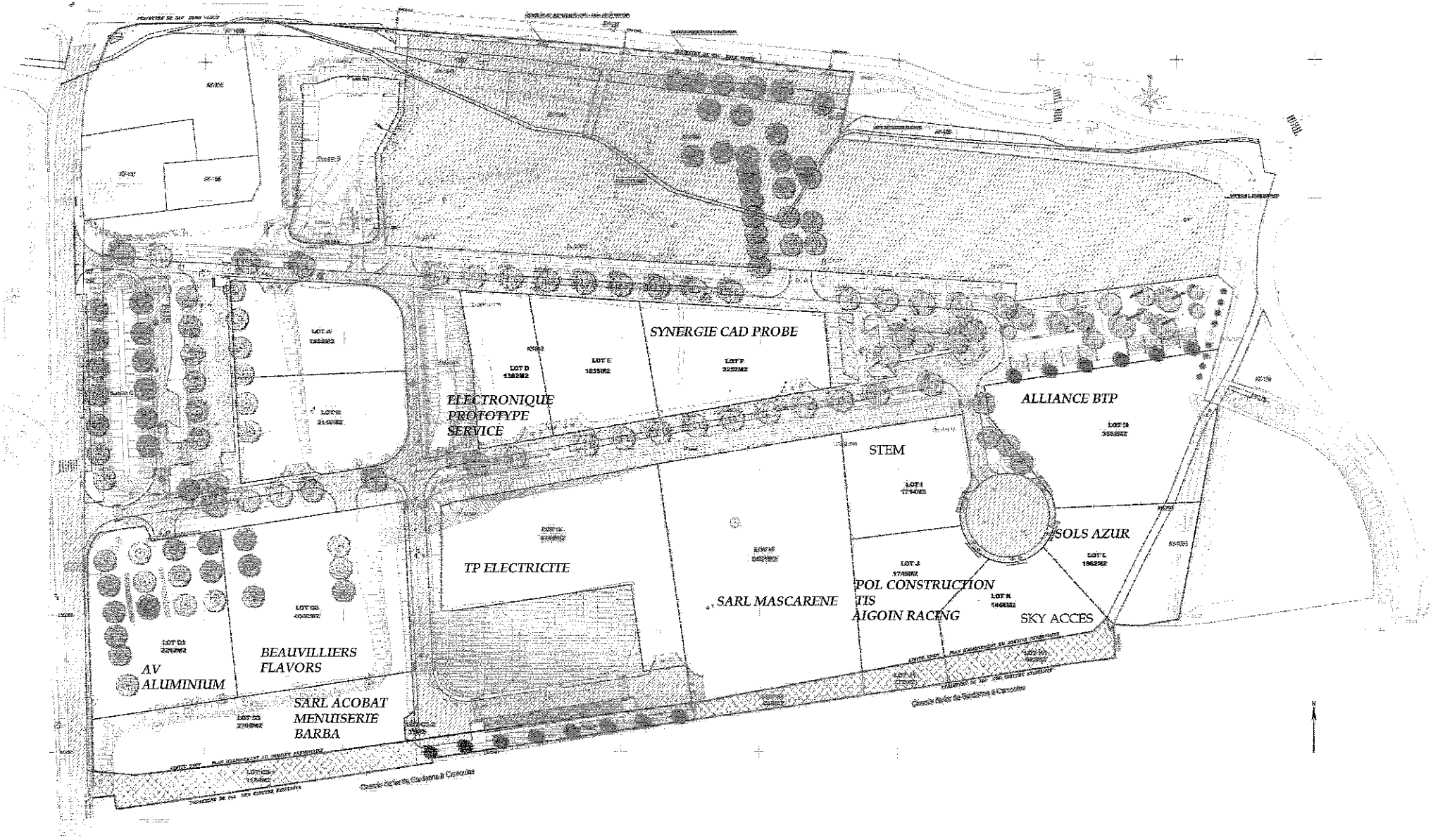
SYNERGIE CAD PROBE
ELECTRONIQUE
PROTOTYPE
SERVICE
ALLIANCE BTP
STEM
SOLS AZUR
TP ELECTRICITE
SARL MASCARENE
POL CONSTRUCTION
TIS
AIGOIN RACING
SKY ACCES
BEAUVILLIERS
FLAVORS
AV
ALUMINIUM
SARL ACOBAT
MENUISERIE
BARBA

2011_B421

OBJET : Développement économique et Emploi - ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil - Cession du lot M cadastré AY1152, AY1159 et AY1162

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

21 NOV. 2011